

DEMANDE DE MUTATION – CLUB

ADULTES

avant le 15 JUIN auprès des présidents décideurs

Rappel : la période autorisée pour les mutations « Club » est du lendemain des Finales des Clubs AU 15 JUIN

N° de licence :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Durée d'appartenance au Club cédant :

Ex 1^{ère} div ou International(e) A été classé en 2^{ème} div ou Nat : moins de 5 saisons de suite
 5 saisons ou plus de suite

Adresse résidence principale :

DIVISION : (saison en cours) Saison suivante :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des éléments portés ci-dessus

Date : Signature :

CLUB CEDANT :

Nom :

Numéro :

CLUB PRENANT :

Nom :

Numéro :

AVIS IMPERATIFS:

CLUB cédant :		CBD cédant :		CLUB prenant :		CBD prenant :	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable

EN CAS DE RESERVE OU D'AVIS DEFAVORABLE NOTIFIE, EXPOSE DES MOTIFS :

SECTEUR PRENANT	SECTEUR CEDANT
Date :	Date :
Signature et cachet	Signature et cachet

Décision du Bureau exécutif de la FFSB :

.....

Date : Signature et cachet :

Toute mutation fait l'objet d'une redevance à régler au CBD cédant
 Les CBD prenants saisissent chaque mutation dans le système informatique Bouly pour validation FFSB
 Dès le **25 août**, délai de rigueur, les Présidents des CBD prenants envoient à la FFSB, la liste nominative de leurs mutés sur imprimé libre.
 En cas de litige et avant saisie dans Bouly, l'imprimé est adressé à la FFSB pour décision
 Il est conseillé au licencié de garder une copie de la fiche dès que son CLUB cédant l'a signée, dans les délais réglementaires évidemment.